



Fiche de renseignements Basket Club La Tronche - Meylan Saison 2017-2018



PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA FICHE D'INSCRIPTION
La licence ne sera validée qu'à la réception du dossier complet

CREATION LICENCE	RENOUVELLEMENT LICENCE
1 imprimé de création licence avec certificat médical et l' adhésion contrat d'assurance remplis	1 imprimé de demande de licence renouvellement ou mutation avec le certificat médical
1 Photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité pour les joueuses nées en 1998	
1 enveloppe timbrée avec adresse	
1 photo d'identité récente (moins de 2 ans)	
Le montant de la cotisation et montant de la mutation si mutée (plusieurs chèques acceptés) La facture sera délivrée après encaissement des chèques - tarifs ci-dessous	

TARIFS DES COTISATIONS – SAISON 2017-2018

Les cotisations comprennent **le coût de la licence, de l'assurance Option A**, la part fédérale (FFBB), la part régionale (Ligue), la part départementale (Comité) et une part reste au club pour contribuer à son bon fonctionnement. Son montant est fixé chaque année par le conseil d'administration du BCTM.

(Vous devez rajouter: 5,80€ -> l'**option B**, 0,50€ l'**option A+C** et 6,30€ l'**option B+C**)

Voir information Assurance

Le prix des cotisations inclut une dotation à destination de toutes les licenciées

Catégorie	Âges (au 1 ^{er} janv.2017)	ANNEE DE NAISSANCE	TARIF
Seniors	20 ANS ET PLUS	1997 ET AVANT	210 €
U18-U19-U20 (juniors)	DE 17 A 19 ANS	DE 2000 A 1998	200 €
U16-U17 (cadettes)	DE 15 A 16 ANS	DE 2001 A 2002	200 €
U14-U15 (minimes)	DE 13 A 14 ANS	DE 2003 A 2004	185 €
U12-U13 (benjamines)	DE 11 A 12 ANS	DE 2005 A 2006	175 €
U10-U11 (poussines)	DE 9 A 10 ANS	DE 2007 A 2008	165 €
U8-U9 (mini poussines)	DE 7 A 8 ANS	DE 2009 A 2010	165 €
U7 (baby basket)	6 ANS ET AVANT	2011 ET APRES	165 €
Participation aux frais de mutation : U15 : 30€ U17-U18/Séniors : 55€			

Tarifs dégressifs pour plusieurs enfants licenciés (- 20% par enfant supplémentaire)



Le club est associé aux opérations suivantes
Les collégiens titulaires d'un chèque Jeune Isère
ou Les lycéens de la carte M'RA
peuvent bénéficier d'une réduction de leur cotisation.





La CHARTE DU BCTM

DOCUMENT A LIRE ET A CONSERVER PAR LE LICENCIÉ



Votre fille ou vous-même a signé une licence de basket-ball dans notre Club.
Nous vous proposons, avec votre concours, de lui apprendre les bonnes habitudes nécessaires à son éducation sportive personnelle indispensable à la vie collective :

LE RESPECT DES HORAIRES D'ENTRAÎNEMENT,

LE RESPECT DES HEURES DE CONVOCATIONS POUR LES MATCHS,

LE RESPECT DES AUTRES ENFANTS, DES ENTRAÎNEURS, DE L'ENCADREMENT DU CLUB, DES ARBITRES.

LA CONSULTATION RÉGULIÈRE DU TABLEAU À L'ENTRÉE DU GYMNASSE DOYEN GOSSE POUR LES INFORMATIONS, LES HORAIRES DE MATCHS, LES CONVOCATIONS.

D'autre part, nous sollicitons votre participation sans laquelle "votre club" ne pourrait vivre :

EN NOUS APPORTANT VOTRE AIDE POUR TRANSPORTER LES ENFANTS LORS DES MATCHS ET DES TOURNOIS (3 OU 4 FOIS PAR SAISON MINIMUM)

EN VENANT ENCOURAGER DANS LES TRIBUNES, MAIS SANS INTERVENIR DANS LE DOMAINE DU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE, DE RESTER FAIR PLAY

EN PARTICIPANT LORS DU DÉROULEMENT DES MATCHS DE VOTRE ENFANT À LA

TRONCHE EN TANT QUE "RESPONSABLE DE SALLE". CECI IMPLIQUE SIMPLEMENT

D'ÊTRE PRÉSENT AU GYMNASSE DURANT TOUT LE MATCH ET À VEILLER À SON BON FONCTIONNEMENT,

EN NOUS AIDANT LORS DE L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS OU DES MANIFESTATIONS QUI SERONT PROPOSÉS TOUT AU LONG DE LA SAISON : LOTO, GÛTERS DES PETITS, TOURNOIS, ...

En comptant sur tout l'intérêt que vous attachez au fait que désormais votre enfant est membre d'un club, et en souhaitant, chers Parents, que vous voudrez bien l'aider et nous aider à mener au mieux cette vie associative.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Bien cordialement

**Le Président du Club
J.C. PIC**



INFORMATION ASSURANCE



Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que pour la saison 2017/2018, aucune assurance ne sera reconduite tacitement. En conséquence, chaque licencié doit remplir le formulaire de demande de licence (Création, Renouvellement, Mutation) sur lequel il choisira l'option d'assurance la plus appropriée à sa situation.

Nous vous rappelons que chaque licencié est couvert au titre de la garantie « Responsabilité Civile » souscrite par la fédération au profit de ses adhérents, et qui est automatiquement incluse dans le prix de la licence (garantie obligatoire).

- ! **L'option A (3.70 € TTC)** couvre en Individuelle Accident et Assistance le licencié en cas d'accident corporel. Parmi les principales améliorations notons la prise en charge de séances d'ostéopathie (100 euros par an), la mise en place d'un barème progressif en cas d'invalidité permanente permettant d'indemniser plus largement les accidents graves, ainsi que l'assistance rapatriement prise en charge à hauteur des frais réels.
- ! **L'option B (9.50 € TTC)** propose les mêmes garanties que l'option A, auxquelles s'ajoutent, suite à un accident, une indemnité journalière de 45 € limitée à 120 jours en cas de perte justifiée de salaire et une assistance vie quotidienne (aide-ménagère + garde d'enfants).
- **L'option C**, qui se souscrit en complément de **l'option A (3.70 € TTC + 0.50 € TTC)** ou **B (9.50 € TTC + 0.50 € TTC)**, propose un capital invalidité permanente accidentelle supplémentaire (avec barème progressif).